Rapport annuel de gestion 2001-2002

Conseil des aînés

Québec

103-02490/

Rapport annuel de gestion
2001-2002

Conseil des aînés

Québec

Le contenu de ce rapport a été rédigé par le bureau du Conseil des aînés

Note : Le générique masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Cette édition a été produite par :
Les Publications du Québec
1500D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec) G1N 2E5

Conseil des aînés
Édifice Jean-Baptiste-De La Salle
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
aile Cook, 3e étage
Québec (Québec) G1R 4J3

Téléphone : (418) 691-2006
Sans frais : 1-877-657-AÎNÉ
Télécopieur : (418) 643-1916
Courriel : aines@conseil-des-aines.qc.ca
Internet : www.conseil-des-aines.qc.ca

Dépôt légal — 2002
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-40080-1
ISSN : 1201-9461
© Gouvernement du Québec

Madame Louise Harel
Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément à l'article 19 de la Loi sur le Conseil des aînés, le huitième rapport d'activités de cet organisme pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2002. L'année 2001-2002 constitue un point tournant dans les activités gouvernementales relativement à l'amélioration du bien-être des aînés québécois. En effet, j'ai eu le privilège, au cours de cette année, de rendre public le document intitulé *Le Québec et ses aînés : engagés dans l'action*. Engagements et perspectives 2001-2004.

Cette action concrète du gouvernement a permis de mettre de l'avant divers moyens d'améliorer la condition de vie des personnes qui ont collaboré, au cours des dernières décennies, à l'évolution du peuple québécois. Ainsi, l'année 2001-2002 a vu se créer les 17 Tables régionales de concertation des aînés. Le programme Engagés dans l'action pour les aînés du Québec a quant à lui permis de soutenir la réalisation des 35 projets totalisant 1 million de dollars. Enfin, la Fédération de l'Âge d'Or (FADOQ) a reçu cette année une subvention lui permettant de bonifier son programme Roses d'or pour l'évaluation des résidences privées.

Ces mesures résultent, entre autres, des recommandations contenues dans le rapport R.S.V.P. *Le Québec vieillissant, un enjeu de société*, déposé à la suite de l'Année internationale des personnes âgées. Le suivi de ce rapport a par ailleurs été confié au Conseil des aînés. Je salue par la même occasion le Conseil pour l'excellent état de situation qu'il a produit en collaboration avec les Publications du Québec, *La réalité des aînés québécois*, qui dresse un portrait exact de la situation des aînés.

C'est sur cette lancée que le gouvernement entend poursuivre son action auprès des aînés québécois.

La ministre d'État à la Solidarité sociale et à la Famille et à l'Enfance,
ministre de la solidarité sociale,
ministre de la Famille et de l'Enfance,
ministre responsable des Aînés,
ministre responsable de la Condition féminine et
ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches

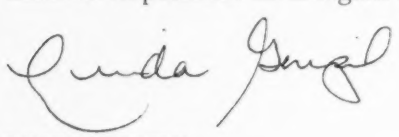

LINDA GOUPIL
Québec, novembre 2002

Madame Linda Goupil
Ministre d'État à la Solidarité sociale et à la Famille et à l'Enfance,
ministre de la solidarité sociale,
ministre de la Famille et de l'Enfance,
ministre responsable des Aînés,
ministre responsable de la Condition féminine et
ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches
1122, chemin Saint-Louis
Sillery (Québec) G1S 4Z5

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de gestion du Conseil des aînés pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2002. Ce rapport témoigne de l'adéquation entre la mission du Conseil, le plan stratégique qui soutient cette mission et la capacité organisationnelle de l'organisme à répondre aux objectifs fixés.

On identifie dans ce rapport un bilan positif, dépassant même les objectifs que le Conseil s'était fixé, attribuable notamment au dévouement de son personnel et à l'appui de ses membres. Les travaux de recherche, les avis émis, les nombreuses rencontres, les partenariats fructueux et la concertation des Tables régionales des aînés ont tous contribué à faire davantage prendre conscience des défis qu'amène une population vieillissante.

Loin d'être une fin, ce n'est qu'un début ! Les activités futures du Conseil répondront aux nombreux défis que soulève le vieillissement de la population au Québec, qu'ils touchent à la santé, à l'hébergement, au transport en milieux urbain ou rural, en bref, aux services en général. Combattre l'âgisme et travailler à doter le Québec d'une orientation déontologique traitant du vieillissement individuel et social seront les objectifs à la base des prochains travaux du Conseil.

Par ailleurs, le Conseil des aînés croit en outre que renforcer les partenariats existants et en créer de nouveaux aura l'avantage de solidariser l'ensemble des intervenants qui ont à cœur d'assurer un Québec pour tous les âges. Le Conseil et son personnel continueront de travailler très fort à faire valoir les besoins de l'ensemble des quelque 1 million d'aînés et aînées du Québec.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Hélène Wavroch

Hélène Wavroch
Québec, novembre 2002

DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport relevaient de ma responsabilité au 31 mars 2002. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et l'intégrité des données ainsi que sur la fiabilité des résultats et des contrôles afférents qui sont présentés au regard des objectifs approuvés par le Conseil des aînés.

Le rapport annuel de gestion 2001-2002 du Conseil des aînés :

- décrit fidèlement la mission et les mandats;
- présente les objectifs de la planification stratégique 2001-2004 et du plan annuel de gestion des dépenses ainsi que les résultats afférents et les indicateurs annoncés;
- couvre l'ensemble des activités du Conseil;
- présente des données exactes et fiables.

Tout au cours de l'exercice financier, l'équipe de direction a maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle, de manière à assurer la réalisation des objectifs fixés à la planification stratégique et au plan annuel de gestion des dépenses.

La Direction de la vérification interne du ministère de la Famille et de l'Enfance a évalué à ma demande le caractère plausible des résultats des indicateurs, des explications et de l'information présentés dans ce rapport et a émis un rapport de validation sur cette information.

Je suis satisfaite des pratiques et des méthodes qui ont été utilisées pour produire l'information contenue dans ce document.

La présidente du Conseil des aînés,

Hélène Wavroch
Québec, novembre 2002

Rapport de validation de la Direction de la vérification interne du Ministère de la famille et de l'enfance

Madame Hélène Wavroch
Présidente
Conseil des aînés
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, aile Cook, 2e étage
Québec (Québec) G1R 4J3

Madame,

Nous avons procédé à l'examen de l'information et des données présentées dans le rapport annuel de gestion pour l'exercice terminé le 31 mars 2002. La responsabilité de l'exactitude et de l'intégrité des données comprises dans ce document ainsi que les explications fournies incombent à la direction du Conseil des aînés. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible des données et la cohérence générale de l'information en nous fondant sur les travaux réalisés au cours de notre mission d'examen. Notre examen ne visait pas à vérifier les systèmes de compilation, à évaluer le contrôle interne ni à effectuer des sondages.

Notre examen du *Rapport annuel de gestion 2001-2002* du Conseil des aînés a été effectué conformément aux normes professionnelles de l'Institut des vérificateurs internes. Cet examen a consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives supportant l'information et les données présentées dans ce rapport, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à apprécier les mécanismes de compilation des données, à réviser les calculs et à susciter des discussions sur les renseignements fournis.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les données, les résultats et explications contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2001-2002* du Conseil des aînés ne sont pas plausibles et cohérents à tous égards importants.

Le directeur de la vérification interne,

Alain Chassé, C.A., avocat
Québec, octobre 2002

Table des matières

Déclaration de la présidente VII

Rapport de validation de la Direction de la vérification interne du ministère de la Famille et de l'Enfance IX

CHAPITRE 1 – Le Conseil des aînés

Faits saillants 2

Contexte 2

CHAPITRE 2 – La Planification stratégique 2001-2004 et le Plan annuel de gestion des dépenses 2001-2002

Orientations, axes d'intervention et objectifs 5

Orientation 1 : Accentuer les moyens de sensibilisation des ministères et des organismes gouvernementaux concernant l'amélioration de la qualité de vie des aînés par la diffusion des travaux du Conseil des aînés 5

Orientation 2 : Intensifier la concertation avec les partenaires 7

Orientation 3 : Maximiser le rayonnement du Conseil des aînés 8

Plan annuel de gestion des dépenses 2001-2002 9

CHAPITRE 3 – L'utilisation des ressources

Ressources humaines 11

Ressources budgétaires et financières 12

Ressources informationnelles 12

CHAPITRE 4 – Les autres exigences

CHAPITRE 1

Le Conseil des aînés

Le Conseil des aînés a été institué en vertu de l'article 1 de la Loi sur le Conseil des aînés (L.R.Q. 1992, chapitre 64), sanctionnée le 22 décembre 1992. Sa mission consiste à promouvoir les droits des aînés, leurs intérêts et leur participation à la vie collective ainsi qu'à conseiller la ministre responsable des Aînés sur toute question qui concerne les personnes âgées, notamment en ce qui a trait à la solidarité entre les générations, à l'ouverture au pluralisme et au rapprochement interculturel.

La présidence du Conseil des aînés est assumée depuis le 16 novembre 1998 par madame Hélène Wavroch, nommée par le gouvernement du Québec pour un terme de cinq ans. Outre la présidente, le Conseil se compose de dix-huit membres, dont onze ont droit de vote. Ils sont choisis pour leur intérêt envers les personnes âgées et de façon à refléter la composition de la société québécoise. Ils sont nommés par le gouvernement, sur la recommandation de la ministre responsable de l'application de la loi, après consultation des organismes d'aînés. Les membres du Conseil ayant droit de vote sont nommés pour trois ans. Leur mandat, de même que celui de la présidente, ne peut être renouvelé qu'une seule fois.

Le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux, le sous-ministre de la Justice, le sous-ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, le sous-ministre des Transports, le sous-ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, la sous-ministre associée chargée du Secrétariat à la condition féminine et le président de la Société d'habitation du Québec ou leurs délégués sont aussi membres du Conseil, mais ils n'ont pas droit de vote.

Dans le but de bien exercer son mandat et de tenir compte de la réalité des aînés, le Conseil s'est fixé divers principes généraux qui appuient sa démarche et ses interventions et orientent les recommandations qu'il émet ainsi que les activités qu'il entreprend. Les principes directeurs du Conseil des aînés s'articulent comme suit :

- promouvoir une image valorisante du vieillissement;
- encourager l'engagement social des aînés et leur responsabilisation;
- encourager la participation des aînés aux centres consultatifs et décisionnels;
- promouvoir la reconnaissance et le respect de l'autonomie des aînés;
- favoriser le maintien de l'autonomie physique, psychologique, affective et sociale des aînés et accorder la priorité aux aînés les plus vulnérables;

- améliorer et faciliter les communications entre l'usager aîné et les dispensateurs de services;
- susciter une véritable réflexion québécoise sur le vieillissement et collaborer à celle-ci.

Enfin, le Conseil accomplit sa mission avec la participation de 17 Tables régionales de concertation d'aînés, de groupes d'aînés ainsi que des milieux communautaires et de recherche impliqués dans la cause des aînés.

Faits saillants

L'exercice présent a été marqué par la création des 17 Tables régionales de concertation d'aînés et le dépôt, par la ministre responsable des Aînés, *Le Québec et ses aînés: engagés dans l'action.* Engagements et perspectives 2001-2004.

Contexte

Depuis plusieurs années déjà, la population québécoise connaît un vieillissement, et ce phénomène s'accentuera au cours des prochaines décennies. La société est donc confrontée à des adaptations suscitées notamment par l'accroissement des besoins actuels des personnes aînées ou l'apparition de nouveaux besoins. Le Conseil des aînés doit assurer une vigie et un suivi des différents défis qui touchent les personnes aînées et en tenir compte dans le cadre de ses travaux, notamment en ce qui concerne les aspects suivants :

- la féminisation du processus de vieillissement social;
- les changements dans les valeurs sociales, morales, spirituelles et la cohabitation des anciennes et des nouvelles valeurs;
- les préoccupations éthiques et déontologiques face au vieillissement individuel et collectif;
- certains phénomènes sociaux tels l'éclatement des familles, l'exode régional des jeunes et des aînés, les abus, les suicides, etc.;
- la nécessité d'adapter la vie en société en fonction du vieillissement collectif;
- la forte probabilité du maintien en emploi de façon prolongée des travailleurs aînés compte tenu de la faible relève potentielle;
- la problématique du travailleur vieillissant, de la préparation à la retraite, la nécessité d'adaptation des milieux de travail et le renouvellement de la main-d'œuvre;
- le revenu des aînés, la pauvreté (surtout chez les femmes), la retraite, etc.;

- un milieu de vie de qualité, le logement, l'hébergement (public, privé et communautaire), l'environnement communautaire, le transport, etc.;
- la coexistence de groupes d'aînés présentant des besoins différents;
- les relations intergénérationnelles;
- les particularités régionales;
- l'impact du développement technologique sur les aînés;
- la multiethnicité chez les aînés et les besoins spécifiques qui y sont associés;
- les incapacités et la perte d'autonomie liées au vieillissement;
- les services sociaux et de santé, principalement sur le plan de la prévention, de l'accès aux services et des développements cliniques et technologiques;
- l'importance des services de soutien à domicile pour les aînés;
- la réalité des personnes aidantes auprès des aînés en perte d'autonomie vivant à domicile et la nécessité de s'en préoccuper de façon spécifique;
- l'augmentation, en nombre et en proportion, des aînés atteints de la maladie d'Alzheimer et d'autres maladies dégénératives associées au vieillissement.

CHAPITRE 2

La planification stratégique 2001-2004 et le plan annuel de gestion des dépenses 2001-2002

Planification stratégique 2001-2004

Orientations, axes d'intervention et objectifs

Lors de l'élaboration de la planification stratégique 2001-2004, le Conseil a identifié des orientations, des axes d'intervention et des objectifs qui lui apparaissent importants dans la poursuite de ses travaux et de ses actions. Il a également identifié des indicateurs qui lui permettront de mesurer l'atteinte des objectifs.

Orientation 1 : Accentuer les moyens de sensibilisation des ministères et des organismes gouvernementaux concernant l'amélioration de la qualité de vie des aînés par la diffusion des travaux du Conseil des aînés.

Axe d'intervention : Accroître ses interventions (comités de travail, avis, prises de position et recommandations, etc.).

Objectifs : Au cours des trois prochaines années, le Conseil traitera divers dossiers et entreprendra certaines actions, soit :

- effectuer la mise à jour du document *La réalité des aînés québécois*;
- définir les divers facteurs interagissant sur le plan de l'éthique et de la déontologie par rapport au vieillissement individuel et social;
- élaborer un avis traitant de *« L'aîné dans sa communauté »*, afin de faire ressortir ce qui influence la qualité de l'environnement communautaire (logement, transport, sécurité, loisirs, services municipaux et autres);
- rédiger un document de réflexion touchant *La consommation et les aînés* (étudier la consommation des principaux biens et services par les aînés en fonction de leurs revenus et de différentes autres variables pertinentes);
- préparer un avis relativement aux divers enjeux touchant *Le travailleur âgé et la prise de la retraite*;
- élaborer un avis ayant pour thème *Les services de soutien dans la communauté et la participation des aidants proches*;
- participer à l'élaboration du *Plan d'action Alzheimer* avec les diverses instances impliquées dans cette problématique;

– effectuer un état de situation concernant *Les diverses contributions des aînés dans la famille et la communauté (bénévolat et autres formes de participation des aînés)*.

Résultats : Le Conseil a :

- effectué et publié la mise à jour du document *La réalité des aînés québécois* **(complété)**.

  Ce document destiné aux chercheurs, aux étudiants et à toute personne intéressée par la condition des aînés québécois a été édité par Les Publications du Québec et s'est vendu, de septembre 2001 à mars 2002, à 937 exemplaires, alors que l'objectif initial était de vendre 480 copies en un an.

- élaboré un *Cadre théorique, procédures et perspectives* pour la mise sur pied d'un comité provincial d'éthique sur le vieillissement individuel et collectif **(complété)**.

  Ce document constitue un document de travail et un guide destiné à la création d'un comité provincial d'éthique sur le vieillissement individuel et collectif. Le Conseil est maintenant en mesure, moyennant un budget de fonctionnement adéquat, de mettre sur pied ce comité.

- préparé un avis traitant des divers enjeux touchant les travailleuses et travailleurs vieillissants **(en cours)**.

  La date de parution de ce document a été fixée au 1er octobre 2002, Journée internationale des personnes âgées.

- préparé un avis traitant des divers enjeux de la prise de la retraite **(en cours)**.

  La date de parution de cet avis est prévue pour décembre 2002.

- participé à l'élaboration du *Plan d'action Alzheimer* avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et les diverses instances impliquées dans cette problématique **(complété)**.

- participé à l'élaboration de la *Philosophie d'intervention en CHSLD* avec le MSSS et les diverses instances impliquées dans cette problématique **(complété)**.

- effectué un état de situation concernant les diverses contributions des aînés dans la famille et la communauté (bénévolat et autres formes de participation des aînés québécois **(en cours)**.

  La date de parution de cette étude est prévue pour novembre 2002.

- participé à l'élaboration du Portail aîné avec l'Université Laval.

Graphique 1 **Niveau d'atteinte des objectifs prévus pour 2001-2004**

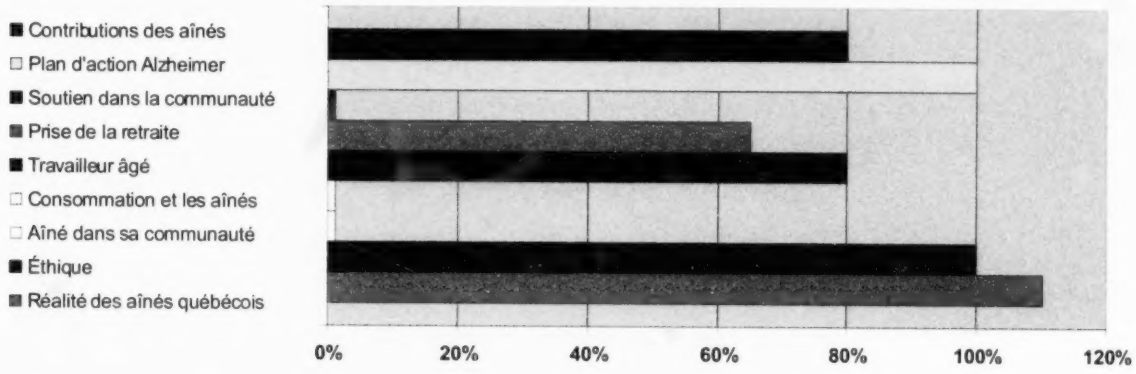

On peut estimer qu'environ 55 % de l'objectif 1 de la planification stratégique triennale a été réalisé dans 33 % de la période de réalisation prévue. Ceci nous laisse entrevoir l'élaboration d'une nouvelle planification stratégique pour l'an prochain.

Orientation 2 : Intensifier la concertation avec les partenaires.

Axe d'intervention : Augmenter son implication auprès des organismes d'aînés et d'autres partenaires.

Objectifs : Au cours des trois prochaines années, le Conseil traitera divers dossiers et entreprendra certaines actions, soit :

- identifier et définir les diverses cohortes d'aînés dans un contexte évolutif;
- assurer une vigie sur les résultats du *Plan d'action gouvernemental 2001-2004* sur la prise en compte des besoins des personnes âgées;
- assurer le suivi du rapport final *R.S.V.P Le Québec vieillissant, un enjeu de société* déposé dans le cadre de l'Année internationale des personnes âgées;
- collaborer aux travaux des Tables régionales de concertation des aînés.

Résultats : Dans le cadre de son orientation 2, le Conseil a :

- pris connaissance des engagements et perspectives 2001-2004 présentés dans le document *Le Québec et ses aînés : engagés dans l'action*, les a analysés et a informé la ministre responsable des conclusions qu'il en a tirées. Le Conseil continuera de suivre l'évolution de la réalisation de ces engagements tenus par les ministères et organismes gouvernementaux impliqués.
- assuré le suivi du rapport final *R.S.V.P Le Québec vieillissant, un enjeu de société* déposé dans le cadre de l'Année internationale des personnes âgées.

La plupart des recommandations contenues dans le rapport R.S.V.P. se retrouvent dans les engagements et perspectives 2001-2004. Afin d'assurer un suivi de ces recommandations, le Conseil a, entre autres, créé un comité de suivi qui analyse les différentes actions gouvernementales touchant les aînés et rapporte ces actions au Conseil. Ce dernier fait les représentations nécessaires auprès des instances concernées. Le fonctionnement de ce comité sera continu.

- collaboré aux travaux des Tables régionales de concertation des aînés.

  Le Conseil a collaboré à la création et à la mise sur pied des Tables régionales de concertation des aînés. Il a reçu le mandat d'animer les Tables et de les soutenir dans leurs actions. Pour ce faire, le Conseil a tenu deux rencontres avec les présidents de chaque Table, en avril et en novembre 2001. De plus, il a soutenu de diverses manières les présidents des Tables en leur fournissant la documentation nécessaire, en s'informant de la progression de leurs démarches et en mettant en lien différentes Tables afin de favoriser les échanges.

Par ailleurs, au cours du présent exercice, le Conseil a participé, par la voie de sa présidente, à plusieurs rencontres à titre d'organisme-ressource, de conférencier ou de membre participant.

Graphique 2 : Nombre de rencontres par groupe d'intérêt, 2001-2002

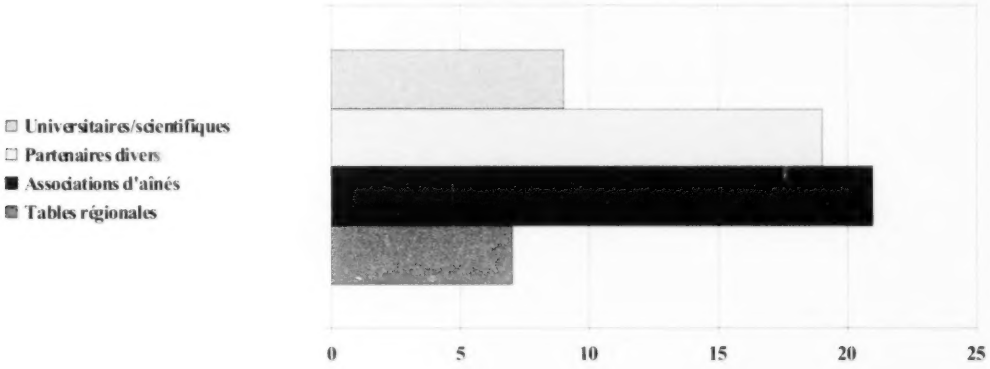

Orientation 3 : Maximiser le rayonnement du Conseil des aînés.

Axe d'intervention : Faire connaître les travaux du Conseil et faire la promotion d'une image valorisante du vieillissement.

Objectifs : Au cours des trois prochaines années, le Conseil entreprendra diverses actions, soit :

- actualiser le site Internet et promouvoir son utilisation dans le but de bien informer la population;
- publier des bulletins d'information;

- promouvoir la Journée internationale des personnes âgées, le 1er octobre de chaque année;
- intensifier l'utilisation des médias, afin de promouvoir les aspects positifs du vieillissement et les moyens de bien vieillir.

Résultats: Enfin, au regard de son orientation 3, le Conseil a:

- amorcé la restructuration de son site Internet afin de faciliter son utilisation, de mieux diffuser ses travaux et de fournir une meilleure information à la population;
- réalisé deux bulletins d'information;
- effectué des activités à l'occasion de la Journée internationale des personnes âgées, le 1er octobre. Ainsi, avec l'appui de diverses associations d'aînés et de Communication-Québec, plus de 4000 affiches sous le thème *Vieillir, c'est s'épanouir* ont été distribuées. Plus de 65 activités organisées par le milieu des aînés ont été affichées sur le site Internet du Conseil. Plus de 20 représentations médiatiques ont été réalisées et plus de 100 appels téléphoniques ont été traités;
- intensifié l'utilisation des médias, afin de promouvoir les aspects positifs du vieillissement et les moyens de bien vieillir.

Au cours du présent exercice, le Conseil a pu présenter sa mission et ses travaux lors de sept entrevues radiophoniques et de trois entrevues télévisées.

Plan annuel de gestion des dépenses 2001-2002

Orientation: Accentuer les moyens de sensibilisation des ministères et des organismes gouvernementaux concernant l'amélioration de la qualité de vie des aînés.

Axe d'intervention: Mettre sur pied des comités de travail, rédiger des avis formuler des recommandations et prendre position relativement aux aînés.

Objectif: S'impliquer dans divers dossiers touchant les aînés.

Indicateur: Élaborer et transmettre des documents de réalisation des actions identifiées.

Actions: Préparer des avis traitant des divers enjeux touchant le travailleur âgé et la prise de la retraite ainsi que les services de soutien dans la communauté et la participation des aidants proches.

Élaborer un état de situation concernant les diverses contributions des aînés dans la famille et la communauté (bénévolat et autres formes de participation des aînés).

Le Conseil a réalisé la majorité de ses actions à savoir la préparation d'avis sur le travailleur âgé et la prise de la retraite ainsi qu'une recherche traitant du bénévolat chez les aînés. Il n'a cependant pas mis de l'avant son projet de production d'avis sur les services de soutien dans la communauté et la participation des aidants proches, car il a dû donner priorité à d'autres actions. En effet, le Conseil a finalisé et publié au cours de cette année *La réalité des aînés québécois*, 2e édition, et élaboré un cadre théorique concernant l'éthique sur le vieillissement.

CHAPITRE 3

L'utilisation des ressources

Ressources humaines

L'effectif du bureau du Conseil des aînés est le suivant :

- une présidente pour un terme de cinq ans renouvelable pour un mandat;
- une secrétaire permanente;
- trois agents de recherche et de planification socio-économique permanents;
- une agente de recherche et de planification socio-économique occasionnelle;
- une professionnelle en prêt de services.

Afin d'atteindre les résultats escomptés dans les objectifs de l'organisme, le Conseil a formalisé le travail du personnel du bureau. Ainsi, on a élaboré pour chaque employé une description de tâche détaillée, de même qu'une fiche d'entente de production de dossier, afin que chacun connaisse et accepte les mandats détaillés qui lui sont confiés. Outre la description des mandats et les objectifs visés, la fiche d'entente contient les échéanciers de chaque étape de la réalisation des mandats. Enfin, pour mieux connaître l'utilisation du temps consenti à chaque tâche, on a élaboré une fiche d'activité quotidienne dans le but de valider la conformité des mandats en regard des actions à accomplir.

La formation du personnel est une préoccupation et une obligation que s'est donné le Conseil des aînés afin de maintenir à jour les connaissances de son personnel. Ainsi, 11 468 $ fut consenti à ce volet alors que la loi oblige l'organisme à y consacrer 1 % de sa masse salariale, soit 3 205 $ pour l'année en cours. Durant les trois dernières années, ce sont 28 193 $ «en sus» du requis qui ont été alloués à cette catégorie de dépenses.

Enfin, au cours de cette année, le Conseil a embauché quatre étudiants pour la période estivale ainsi qu'un stagiaire effectuant une maîtrise. Considéré de plus en plus comme un milieu de stage valable, le Conseil des aînés a conclu des ententes avec diverses facultés universitaires de premier et de deuxième cycles. D'ailleurs, certains personnels étudiants et stagiaires que nous avons accueillis au cours des années sont actuellement à l'emploi du gouvernement.

Ressources budgétaires et financières

L'utilisation des budgets consentis au Conseil des aînés pour les années 2000-2001 et 2001-2002.

Catégories	Crédits votés	Dépenses probables	Dépenses
		2001-2002	2000-2001
Traitements	320 500 $	330 824 $*	326 178 $
Fonctionnement	140 700 $	158 960 $	139 649 $
Transfert		1 000 $	
Total	**461 200 $**	**490 784 $**	**465 827 $**

*Ce montant n'inclut pas les avances pour frais de déplacement de 4 604 $.

La principale différence entre les dépenses de 2000-2001 et celles de 2001-2002 réside dans le loyer. En raison d'une entente intervenue entre le Conseil et le ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM), cet élément était assumé par le MAMM durant la période où le Conseil était hébergé par celui-ci. Les autres éléments furent du même ordre de grandeur pour les deux années, bien qu'il faille remarquer qu'au cours de ces deux années, on ait dû accroître le budget initial.

Ressources informationnelles

Le Conseil n'a consenti aucun nouveau budget au cours de l'exercice 2001-2002, car il a prévu changer l'ensemble de son parc informatique au cours du prochain exercice. Néanmoins, tel que mentionné précédemment, le Conseil s'est préparé à améliorer son site Internet afin de le rendre plus accessible à la population aînée. Pour ce faire, il a mandaté une personne, à l'intérieur de son équipe, pour planifier et réaliser ces changements et assurer leur suivi; il lui a, pour ce faire, assuré une formation personnalisée.

CHAPITRE 4

Les autres exigences

Le Conseil des aînés a aussi participé et collaboré à plusieurs formations et comités, afin de se conformer aux exigences entourant la modernisation de la fonction publique et de sa gestion. Outre l'élaboration de la Planification stratégique 2001-2004 du Conseil ainsi que la participation à une formation spécifique s'y rattachant, des membres du bureau ont assuré le suivi entourant la nouvelle classification d'emploi et l'éthique dans la fonction publique. Le bureau du Conseil a d'ailleurs désigné une personne responsable du suivi de ces dossiers.

La qualité de la langue française étant une préoccupation constante, le Conseil des aînés s'assure que chacune de ses publications soit conforme aux exigences gouvernementales. Il en est ainsi du contenu de son site Internet, de ses communiqués et de ses messages téléphoniques par boîte vocale.

En ce qui a trait au règlement sur le plan d'embauche, le Conseil l'a suivi, en autant que faire se peut, lors de l'embauche d'étudiants. Il est à noter que le Conseil n'a pas embauché de personnel permanent.

Enfin, en ce qui concerne la protection des renseignements personnels et le code de déontologie, puisque le Conseil n'offre pas de services directs à la population et qu'il n'utilise pas de fichiers contenant des renseignements personnels, il n'a pas élaboré de procédures particulières quant à ces aspects. Signalons cependant que le Conseil est conscient de ces éléments et les prend en considération.

Conseil des aînés
Québec